

Annexe 3

Rapport de visite vétérinaire

Il s'agit d'un modèle reprenant les informations minimum qui doivent se trouver dans le rapport. Le vétérinaire peut ajouter des informations complémentaires, en fonction de la spécificité des espèces concernées et de l'établissement.

Je soussigné-e, Dr vétérinaire..... (NOM et Prénom)
 déclare avoir visité en date du (jour + mois + année)
 l'élevage £ chiens £ chats occasionnel amateur professionnel
 la pension £ chiens £ chats l'établissement commercial le refuge
 situé(e) à (adresse
 complète)
 dont M. Mmeest gestionnaire

Motif de la visite :
 1ère visite (à effectuer dans le mois précédant la demande d'agrément)
 visite de contrôle £ de la portée (élevage occasionnel) £ mensuelle £ trimestrielle
 autre motif :

I. Santé et bien-être des animaux		
	OK	NOK
	Observations, remarques, recommandations	

Les animaux sont traités avec douceur et compétence.			
Les animaux sont sociables avec des congénères et avec l'être humain			
Alimentation en quantité suffisante, adaptée à leur âge, poids et niveau d'activité ainsi qu'à leurs besoins spécifiques			
Eau potable renouvelée régulièrement, distribuée dans des récipients adaptés et propres			
Entretien (yeux, oreilles, ongles, dents, pelage, plumage...)			
Suivi de la conduite d'élevage (génétique et accouplements)			
Suivi du protocole de lutte contre parasites internes et externes			

Suivi du protocole de vaccination			
II. Conditions de détention			
	OK	NOK	Observations, remarques, recommandations
La conception et l'aménagement de l'établissement tiennent compte du comportement spécifique de l'espèce ainsi que de ses besoins physiologiques et éthologiques			
Les animaux sont logés de façon adéquate, ils ont suffisamment d'espace pour se mouvoir			
Les chiens / les chats ont accès à une aire d'exercice			
Les lieux de vie des animaux sont enrichis d'éléments et accessoires adaptés à leurs besoins éthologiques. Les aménagements sont conçus de telle façon que tous les animaux bénéficient suffisamment de stimuli variés.			
Température et hygrométrie adaptées aux besoins physiologiques des animaux			

Locaux suffisamment aérés afin d'éviter la condensation, l'excès d'humidité ou de gaz nocifs				
Aire de repos : sèche et confortable				
Nettoyage et désinfection adéquats des locaux et du matériel en contact avec les animaux				
Maintien en état des structures d'hébergement et du matériel				
Système d'alarme incendie en bon état de fonctionnement				
III. Personnel				
En nombre suffisant pour assurer les soins et la socialisation des animaux.				

Adéquatement formé selon un plan défini. Dispose d'un guide des bonnes pratiques			
---	--	--	--

Fait à le (jour + mois + année)
Date, cachet et signature du vétérinaire de contrat pour validation :

Numéro d'inscription à l'Ordre :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements.

Namur, le 24 novembre 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DIRUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER